COMPTE RENDU DES SÉANCES
DU GROUPE ROMAND DES ÉTUDES GRECQUES ET LATINES (1999)

I.

SÉANCE DU SAMEDI 17 AVRIL 1999

tenue à Sion sous la présidence
de M. Adalberto GIOVANNINI

Deux conférences ont été entendues :

I. — M. Nicholas HORSFALL, Rome, *Pots et poètes : Homère, Lucrèce et Virgile.*

M. Horsfall, qui vient d'achever son commentaire du VII[e] livre de l'*Énéide*, illustre sa méthode par le cas particulier des v. 461-466 de ce VII[e] livre, où Virgile compare la colère de Turnus à de l'eau bouillonnant dans un chaudron. La comparaison avec un chaudron et son contenu bouillonnant se rencontre déjà chez Homère, à propos du fleuve Xanthos (*Il.* 21, 361 sqq.) et de la mer entre Charybde et Scylla (*Od.* 12, 235 sqq.) ; mais c'est surtout à Lucrèce que Virgile a emprunté certaines des images et des formules qu'il a utilisées (p. ex. 3, 294 sqq. ; 6, 294 sqq. et 1044 sqq.).

II. — M. David BOUVIER, maître d'enseignement et de recherches à l'Université de Lausanne, *Quand le poète était encore charpentier.*

Il faut attendre le V[e] siècle pour découvrir les premières occurrences des termes ποίησις, ποίημα et ποιητής, au sens de poésie, poème et poète. Jusque-là, c'est-à-dire durant toute l'époque archaïque, l'activité poétique a été essentiellement désignée comme une activité musicale. On ne parle pas de poète, ni de poésie mais d'aèdes et de chants (ἀοιδός et ἀοιδή). Dans la poésie homérique, il apparaît que, de manière générale, l'aède conçoit son chant essentiellement comme un don de la Muse. L'idée de création ou d'invention lui est étrangère. L'aède était bien sûr conscient du travail et de la compétence impliqués par son art mais pour lui et pour le public qui l'écoutait, le chant provenait d'une inspiration divine. À l'opposé de cette conception, les substantifs dérivés du verbe ποιεῖν définissent la poésie comme un produit « fabriqué » résultant d'un savoir-faire. En Grèce ancienne, la transformation de l'aède en poète est révélatrice d'une importante réforme qui touche aussi bien la conception que les conditions de la pratique poétique et musicale, une réforme liée à tout un ensemble de changements politiques, sociaux, économiques et culturels fondamentaux. Certains ont pu parler à ce propos d'un « processus de laïcisation » ou de « rationalisation » de la poésie.

Quoi qu'il en soit de cette mutation et de ses conditions, il apparaît primordial de constater qu'on peut en chercher l'origine, voire l'amorce, dans la poésie homérique elle-même et surtout dans l'*Odyssée*. Certes, les termes ποίησις, ποίημα et ποιητής sont ignorés de la poésie homérique ; mais les occurrences du verbe ποιεῖν sont, elles, suffisamment nombreuses pour prêter matière à un examen. Si l'on examine les différents sujets de ce verbe dans les poèmes homériques, on obtient une liste particulièrement cohérente composée de personnages humains (architectes, charpentiers, etc.), de dieux (Athéna, Héphaïstos, Apollon) et d'animaux (abeilles), tous caractérisés par leur intelligence combinatrice et constructrice. Dans l'*Odyssée*, le sujet le plus fréquent de ce verbe n'est autre qu'Ulysse (qui construit son

radeau et qui taille, comme un forgeron, le pieu qu'il va planter dans l'œil du Cyclope). Ce constat serait sans importance si Ulysse ne s'imposait pas également, dans ce même poème, comme un héros doué d'un art du récit qui le rend comparable à un aède. Plus encore, il est important de remarquer que lorsqu'il invite Démodocos à chanter l'épisode du cheval de Troie, il le défie au nom de critères (un parler κατὰ κοσμόν et κατὰ μοῖραν) qui sont les siens, pour vérifier si l'aède saura agencer son chant comme lui aurait su le faire ; ailleurs, Ulysse ne manque pas de dire qu'il sait raconter les choses dans le bon ordre (κατὰ κοσμόν). On peut alors se demander si l'on ne trouve pas ici l'opposition de deux conceptions de l'art récitatif. Une opposition qui annoncerait l'évolution du statut de la poésie dans un futur imminent.

II.

SÉANCE DU SAMEDI 20 NOVEMBRE 1999

tenue à Genève sous la présidence
de M. François SPALTENSTEIN

Les assistants ont entendu deux conférences :

I. — M. Denis KNOEPFLER, Neuchâtel, *Athènes, une démocratie dépassée, mais insurpassable.*

II. — M. Claude NICOLET, Paris, *La constitution censitaire à Rome : une oligarchie modérée ?*

Les deux conférenciers ont souhaité ne pas fournir de résumé de leur exposé.